



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

WEBINAIRE

Lauréats des concours - Rentrée 2026

Mercredi 15 juillet - 9h00



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INTRODUCTION

Ce webinaire s'adresse aux **élèves-fonctionnaires, fonctionnaires-stagiaires d'enseignement et d'éducation du 2nd degré public, lauréats au titre de la session 2026**

(ce webinaire ne concerne pas les stagiaires en renouvellement de stage, prolongation de stage, professeurs certifiés reçus au concours de l'agrégation de la même discipline, psychologues de l'Éducation Nationale.)

Lors de ce webinaire, nous vous présenterons :

- les différents interlocuteurs académiques ;
- les modalités de nomination ;
- les modalités d'affectation intra-académique ;
- le dispositif de l'action sociale.



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INTERVENTION DE MADAME LAURENCE DIDION

Secrétaire générale d'académie adjointe
Directrice des ressources humaines



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INTERVENTION DE MONSIEUR ÉTIENNE LAMBERT

Chef de Division des personnels d'enseignements
du 2^o degré, d'Éducation et des psychologues - DPE

Sommaire



1 Interventions DRH Académie Nancy-Metz

2 Textes réglementaires

3 Vos interlocuteurs

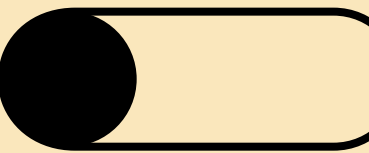
4 Le dossier administratif et financier



5 L'affectation des stagiaires

6 Journées d'accueil

7 Questions/réponses





ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TEXTES REGLEMENTAIRES

La note ministérielle du 16-4-2026 publiée au BOENJS n° 18 du 1^{er} mai 2026 relative à l'**affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré – Rentrée de septembre 2026** est disponible sur le site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo18/MENH2606880N>

Les informations portant sur les affectations des candidats par les services du ministère figurent aux adresses :

<https://www.education.gouv.fr/affectation-des-laureats-des-concours-du-second-degre-bac-5-sial-m2-9743>

<https://www.education.gouv.fr/affectation-des-laureats-des-concours-bac3-du-second-degre-sial-467920>



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La note de service académique du 26 mai 2026 est disponible sur le site de l'académie de Nancy-Metz :
<https://www.ac-nancy-metz.fr/personnels-enseignants-du-1er-et-2nd-degre-122339>

ÉLÈVES FONCTIONNAIRES ET FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DU 2ND DEGRÉ PUBLIC - LAURÉATS DES CONCOURS 2026

Nomination des lauréats des concours 2026

Vous êtes lauréat(e) d'un concours et affecté(e) au sein de l'académie de Nancy-Metz à la rentrée 2026.

Vous trouverez ci-dessous la note de service rectoriale vous permettant de disposer des informations quant à la procédure d'affectation mises en place dans l'académie de Nancy-Metz et à la prise en charge administrative et financière.

 [Note de service - Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire - rentrée 2026](#)

 [Annexe 1 - Modalités de nomination et d'affectation](#)

 [Annexe 2 - Calendrier prévisionnel 2026](#)

 [Annexe 3 - Contacts 2026](#)

 [Annexe 4 - Aide à la constitution du dossier de classement](#)

 [Annexe 5 - annexe F du bulletin officiel n°18 du 1er mai 2026](#)

 [Annexe 6 - Fiche de renseignements dossier médical stagiaire](#)

Pour toute question relative à votre affectation vous pouvez adresser un courriel à l'adresse : enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr



VOS INTERLOCUTEURS

CONTACTS

Vous avez une question portant sur votre dossier administratif et financier :

Service de la DPE 2/3/4
Gestionnaires administratifs et financiers
✉ ce.dpe@ac-nancy-metz.fr

Vous avez des questions relatives à votre statut et à votre affectation :

Service de la DPE1
✉ Enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr

Vous avez une question relative à votre formation :

INSPÉ : <https://inspe.univ-lorraine.fr/>
ISFEC : <https://www.isfec-grandest.fr/>

Vous souhaitez contacter un assistant de service social :

<http://www.ac-nancy-metz.fr/accueil-dans-l-academie>

DSDEN 54 : 03.83.93.56.79
DSDEN 55 : 03.29.76.63.85
DSDEN 57 : 03.87.38.64.25
DSDEN 88 : 03.29.64.80.04

Vous avez une question relative aux prestations d'action sociale :

Service de l'action sociale - DPTASS
<http://www.ac-nancy-metz.fr/actionsociale>
✉ ce.action-sociale@ac-nancy-metz.fr
☎ 03.83.83.22.17 / 03.83.83.22.47

Votre question porte plus particulièrement sur l'aide au logement :

Service de l'action sociale - DPTASS
✉ questionslogement@ac-nancy-metz.fr
☎ 03.83.86.21.45

Vous avez une question relative à votre emploi du temps :

Contactez votre chef d'établissement
<https://annuaire-education.fr/>



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES MODALITÉS DE NOMINATION

LE DOSSIER ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Afin de garantir votre nomination, vous devez constituer votre dossier administratif et financier. Votre dossier doit contenir :

- vos diplômes ou titres nécessaires à votre nomination ;
- ainsi que vos pièces justificatives nécessaires à votre prise en charge financière.



demarches-simplifiees.fr

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/laureat-de-concours-rentree-2026>

Ces pièces indispensables garantissent notamment votre statut et votre quotité d'affectation (mi-temps ou temps plein) à la rentrée 2026.

Vos diplômes ou titres nécessaires à votre nomination

- **une copie du titre ou des titre(s) ou diplôme(s)**, ou, dans un premier temps, de document(s) en prouvant l'obtention ;
- si vous n'étiez pas soumis(e) à condition de titre ou de diplôme pour l'inscription au concours, vous devez vous connecter et joindre toute(s) pièce(s) justificative(s) relative(s) à cette situation ;
- **lauréats des 3ème concours et de certains concours de PLP**, vous devez transmettre vos justificatifs de durée d'une pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique ;
- **lauréats des concours d'EPS**, vous devez également y joindre vos justificatifs d'aptitude au sauvetage aquatique et au secourisme ;

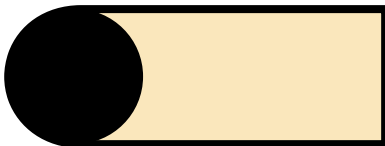
Lauréat des concours à BAC+5, si vous n'avez pas validé votre master, vous devez informer impérativement le service de gestion par courriel à l'adresse enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr avant le jeudi 16 juillet 2026.



Vos pièces nécessaires à votre prise en charge financière

- la copie de votre carte nationale d'identité (recto et verso) ;
- une attestation vitale ou une copie de votre carte vitale (le recto avec votre numéro de sécurité sociale visible) ;
- votre Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.), avec votre nom ET votre adresse.

A défaut de disposer de ces pièces, vous ne pourrez pas percevoir votre rémunération du mois de septembre.





ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES MODALITÉS DE NOMINATION

L'AFFECTATION DES STAGIAIRES

Elèves-fonctionnaires, vous n'avez aucune démarche à réaliser.
Votre lieu de stage vous sera transmis dans les semaines suivantes la rentrée scolaire.

Fonctionnaires-stagiaires mi-temps et temps-plein, vous devez participer à la procédure d'affectation intra-académique en vue de l'obtention d'un poste à la rentrée 2026.



*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'inscription et la formulation des vœux seront possibles du :

Mardi 21 juillet à 12h00 au mercredi 22 juillet 2026 à 12h00.

<https://portail.ac-nancy-metz.fr/ens-stag-voeux/>

L'inscription nécessitera la création d'un compte et son activation.

Vous devez impérativement vous inscrire avec l'adresse mail utilisée lors de votre inscription aux concours et utilisée pour SIAL.

Nous vous invitons à consulter vos SPAMS si vous ne recevez pas vos mails de confirmation d'inscription.

Accueil

Le déroulement

Vous n'êtes pas encore inscrit : cliquez ici !



Vous êtes déjà inscrit, identifiez-vous :

Courriel * :

Mot de passe * :

Connexion

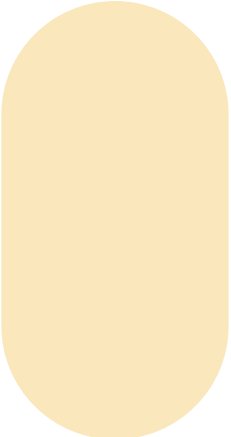
Procédure d'affectation des lauréats des concours du second degré public

o Informations sur le site de l'académie de Nancy-Metz : https://partage.ac-nancy-metz.fr/jcms/j_6/fr/accueil



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vous classerez par ordre de préférence les établissements qui vous seront proposés. Il est recommandé d'émettre autant de vœux que de postes proposés. **La liste des postes proposés ne sera pas consultable avant l'ouverture de la plateforme le mardi 21 juillet à 12h00.**

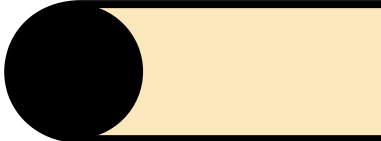
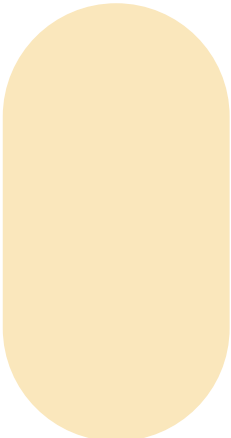
En cas d'absence de vœux ou de poste proposé non classé, vous serez affecté en fonction des nécessités de service et des besoins académiques. Aucune demande tardive ne pourra être étudiée.

Votre affectation sera arrêtée en fonction de vos vœux, de votre barème ministériel et au regard des postes dans votre discipline.

Vous serez affecté(e) sur le meilleur rang de vœu possible au regard de votre barème ministériel personnel.

Le barème retenu dans le cadre de la procédure d'affectation correspond au barème national **calculé par le ministère** à partir des informations saisies dans SIAL lors de l'opération d'affectation inter-académique. Ce barème ne peut être modifié par les services académiques.

Les résultats d'affectation académique seront communiqués par courriel, à l'adresse électronique indiquée lors de votre inscription au concours, au plus tard le **lundi 27 juillet à 17h.**





ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉVISION D'AFFECTATION MINISTERIELLE

Pour toute demande de révision d'académie (changement d'académie),
vous devez adresser votre demande auprès des services du ministère
entre le 29 juin et le 21 juillet 2026 via la démarche COLIBRIS EDUCATION.GOUV.

Les informations figurent sur la page :

<https://www.education.gouv.fr/affectation-des-laureats-des-concours-du-second-degre-sial-9743>

En attendant la réponse à votre demande de révision par les services du ministère,
vous devez poursuivre la procédure de nomination au sein de l'académie de Nancy-Metz.

01 55 55 54 54 : une assistance téléphonique de conseil et d'information

Afin de vous accompagner dans vos démarches une plateforme téléphonique est à
votre disposition du 13 juillet 9h30 (heure de Paris) et jusqu'au 21 juillet 2026 16h30
(heure de Paris), du lundi au vendredi (jours ouvrés), de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à
16h30.



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

WEBINAIRE DOSSIER DE CLASSEMENT

Le classement consiste à déterminer l'ancienneté des lauréats de concours au moment de leur entrée en stage en fonction des parcours professionnels antérieurs. Le classement des stagiaires permet de définir l'échelon et ainsi l'indice de rémunération.

Le dossier de classement doit obligatoirement être complété pour tous **les fonctionnaires stagiaires**. Les stagiaires qui n'ont pas de parcours professionnels antérieurs doivent impérativement indiquer un service à l'état néant.

Les élèves fonctionnaires ne sont pas concernés par la procédure de classement.

Un webinaire portant sur la constitution du **dossier de classement** se déroulera le :
jeudi 16 juillet 2026 de 16H30 à 18h00

Le lien sera identique à celui du jour.



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JOURNÉES D'ACCUEIL

Mercredi 26 août après midi

Jeudi 27 août journée

Vendredi 28 août journée

Informations sur le site de l'Inspé:

<https://inspe.univ-lorraine.fr/>



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

INSPE Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Nancy-Metz



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

QUESTIONS/RÉPONSES





**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INTERVENTION DE MADAME CATHERINE BOZON

Cheffe de bureau de la Division des personnels d'administration et
d'encadrement - DPATSS



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le logement/l'installation dans l'académie



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VOS INTERLOCUTEURS



Le service d'Action Sociale

Boîte mail dédiée:

☛ [Questions logement](#)



Le service social

Accompagnement et aide en cas de situation difficile (financière et personnelle), les assistantes sociales sont présentes au sein des DSDEN des 4 départements.



Assistantes du service social



DSDEN 54 : 03.83.93.56.79



DSDEN 55 : 03.29.76.63.85



DSDEN 57 : 03.87.38.64.25



DSDEN 88 : 03.29.64.80.51



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CROUS – Logement temporaire



Dans le cadre d'un partenariat national avec le CNOUS, l'académie de Nancy-Metz a conclu une convention de pré-réservation de logements avec le CROUS Lorraine pour accueillir des enseignants stagiaires et contractuels enseignants au sein des résidences universitaires de l'académie.

Ces logements sont de plusieurs types :

- **Studio ou T1 de 18m² ou plus avec kitchenette**
- **Colocation**



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



EPL- logement

Logements en établissements scolaires

Certains établissements scolaires disposent de logements vacants. Il est conseillé de prendre contact avec le chef d'établissement ou le secrétariat.

- Pour la Moselle, **Moselis** propose des locations de logements vacants situés dans les établissements scolaires et dans le département

➡ [MOSELIS](#)

Le préalable à toute offre de logement est une demande de logement social à réaliser sur le site:

➡ <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LOGEMENT SOCIAL

partenariat avec:

ActionLogement 

LOGEMENT INTERMEDIAIRE POUR LES AGENTS DE L'ETAT

CDC Habitat

Logements réservés aux fonctionnaires

54 - Meurthe-et-Moselle - Préfecture de Nancy

Tél : 03 83 34 27 16

sgc-action-sociale@meurthe-et-moselle.gouv.fr

57 - Moselle - Préfecture de Metz

Tél : 03 87 34 85 82 / 03 87 34 89 68

sgc-action-sociale@moselle.gouv.fr

88 - Vosges - Préfecture d'Épinal

Tél : 03 29 69 88 88 (standard)

sgc-drh@vosges.gouv.fr



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aides financières à l'installation





**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AIP générique - Aide à l'installation des personnels
(primo-arrivants)

Montant maximal de 700 €

👉 [AIP générique](#)

AIP ville - Aide à l'installation des personnels (quartiers
prioritaires)

Montant maximal de 1 500 €

👉 [AIP ville](#)

CIV - Aide du comité interministériel des villes (REP, REP+,
quartiers prioritaires)

700 €

Aide au logement (ASIA)

700 €

👉 [CIV- COLIBRIS](#)

👉 [Aide au logement- COLIBRIS](#)



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Où retrouver ces informations ?

Notre site internet:

[Action sociale- logement et installation](#)

SRIAS:

[SRIAS- Grand Est](#)

Crédit Social des fonctionnaires:

[CSF](#)



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

QUESTIONS/RÉPONSES





ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



**Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Nancy-Metz**

— “ —

BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE !

— ” —

VOUS ÊTES LAURÉATS EN FORMATION

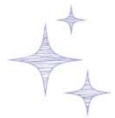
- Vous avez une obligation de formation qui se décline avec un stage en établissement et une formation à l'Université
- Vous avez une obligation d'assiduité en stage comme en formation (Code du travail)



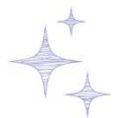
CALENDRIER

- Votre statut de formation sera précisé par la commission académique **fin Juillet** ;
- Fermeture de l'INSPE du **18 juillet au 16 août inclus** ;
- Les modalités d'inscription vous seront communiquées **à partir du 20 août** ;
- Attention : les modalités et les frais d'inscription différeront selon votre statut :
 - M1 M2E
 - M2 M2E
 - FS mi-temps (DIU)
 - FS temps plein (Certification)

INSCRIPTIONS



- Entre le 18 août et le 31 août
- Inscription si possible au 1^{er} septembre



- L'ensemble des informations seront communiquées sur votre adresse personnelle dans un premier temps ;
- A chaque étape, vous recevrez un lien et les informations pour passer à l'étape suivante ;
- Une fois votre inscription réalisée : vous devrez encore activer votre compte universitaire SESAME pour finaliser l'opération ;
- L'activation de ce compte SESAME est indispensable pour accéder à l'ENT et aux différentes applications associées (emploi du temps, messagerie, etc.) ;
- Votre adresse de messagerie universitaire est obligatoire : elle sera utilisée par les différents services de l'INSPÉ pour communiquer avec vous tout au long de l'année.



Attention : adresse académique + UL à consulter régulièrement

MODALITÉS DE FORMATION

- **M1 M2E** > Elève Fonctionnaire (EF) en 1ère année de master > 530H
- **M2 M2E** > Fonctionnaire-Stagiaire (FS) en 2ème année de master > 250H

** Attention, selon les disciplines, la formation est dispensée dans les composantes de l'UL par délégation. Retrouvez toutes les informations sur le site :*

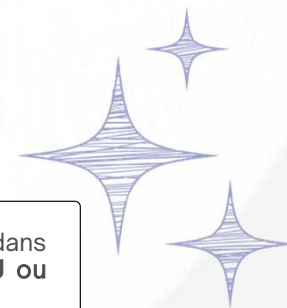
<https://inspe.univ-lorraine.fr/master-m2e/m2e-2d-degre>

<https://inspe.univ-lorraine.fr/master-m2e/m2e-conseiller-principal-deduction>

*** En fonction de votre discipline, vous devez donc vous inscrire dans la composante qui porte votre discipline en délégation*

- **DIU** > Fonctionnaire-Stagiaire à Mi Temps (FS MT) > 250H
- **Certification** > Fonctionnaire-Stagiaire à Temps Plein (FS TP) > environ 10 jours de formation INSPE-EAFC

CONTACTS



ATTENTION : au regard du nombre de stagiaires et de statuts différents, nous vous remercions de bien veiller à vous identifier dans toutes vos communications : en précisant **vos nom, prénoms, statut, discipline, année de formation (ex M1 ou M2 - DIU ou Certification)**

Vous trouverez ci-dessous les adresses génériques et les personnes référentes à contacter en fonction de votre statut et de votre discipline :

- Une seule adresse de contact à l'INSPE pour tous les DIU/CERTIFICATION et pour les M2E >> Arts plastiques et ETP :
inspe-2d-fs-contact@univ-lorraine.fr
- M2E > Responsables de parcours (Cf liens ci-dessous) + Héroïse PARENT
<https://inspe.univ-lorraine.fr/master-m2e/m2e-2d-degre>
<https://inspe.univ-lorraine.fr/master-m2e/m2e-conseiller-principal-deduction>
- DIU et Certification > Jean-Paul Rossignon et Christine Capobianco



— “ —

QUESTIONS / RÉPONSES

— ” —